



Die Gewerkschaft des Zoll- und Grenzschutzpersonals
Le syndicat du personnel de la douane et des gardes-frontière
Il sindacato del personale delle dogane e delle guardie di confine

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 30.08.2022

Nouvelle loi sur les douanes : intégrer les personnes concernées, leur expérience et leur savoir dans le processus parlementaire

L'OFDF est en transformation. En juin encore, la CdG-E a critiqué le Conseil fédéral pour les faits accomplis créés avec cette transformation, sans nouvelle base légale. Le Conseil fédéral a jugé inutile de communiquer qu'il avait accepté la révision totale le 24 août. «C'est avec étonnement que nous prenons connaissance de cette attitude et l'interprétons comme un manque de volonté du Conseil fédéral d'engager une discussion publique sur la révision totale» déclare Heidi Rebsamen, secrétaire centrale.

La présidente centrale de garanto et conseillère nationale Sarah Wyss : «Nous allons examiner de près la LE-OFDF et attendons que les personnes concernées, ainsi que leur expérience et leur savoir, soient intégrés dans le processus parlementaire. Ceci justement dans le contexte où cette implication a été trop peu fréquente au préalable». Comme déjà écrit dans sa réponse à la consultation, Garanto estime que la future structure de l'OFDF doit être réglée dans la loi, tout comme l'armement du personnel. De plus, la notion de service public doit rester au premier plan. Le personnel de l'OFDF ne doit pas être obligé de collecter des données personnelles sensibles, mais doit pouvoir collecter des données fiables et les mettre à la disposition de l'économie, du peuple et de l'État. Nous demandons aussi que la caisse de prévoyance soit ancrée dans la loi.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Sarah Wyss, présidente centrale et conseillère nationale : 079 811 24 87

Heidi Rebsamen, secrétaire centrale : 079 753 62 70